

L'accord de Nkomati et le Swaziland

L'OBSERVATEUR occasionnel de la vie politique en Afrique australe verra probablement dans l'accord de Nkomati un simple arrangement relatif à la sécurité de deux partenaires extrêmement inattendus, rapprochés par l'état désespéré de l'un d'entre eux — le Mozambique — dû aux ravages de la guerre et de la sécheresse. Cependant, comme toujours, la situation est plus complexe.

En fait, le pacte signé à Nkomati, en mars 1984, a représenté le point culminant d'une stratégie complexe élaborée à Pretoria par le Conseil pour la sécurité de l'État (State Security Council) à la fin des années soixante-dix. Pour ce dernier, l'accord a été considéré à l'époque comme un étonnant triomphe diplomatique et militaire. En contrepartie, l'événement a marqué pour le gouvernement du Mozambique, un abandon humiliant de ses principes politiques de base et, pour l'ANC (African National Congress) de l'Afrique du Sud, un revers désastreux dans sa lutte armée de libération.

Cette stratégie a été conçue en réponse à la situation militaire préoccupante que l'on pouvait observer le long de la frontière orientale de l'Afrique du Sud avec le Mozambique et le Swaziland. Avec le retrait des colonialistes portugais du Mozambique, en 1974-1975, et la prise du pouvoir par un gouvernement ouvertement marxiste-léniniste, l'ANC avait pu établir une présence politique et militaire substantielle. Des négociations s'ensuivirent, en 1977, entre le président de l'ANC, Oliver Tambo, et le roi Sobhuza II, à l'issue desquelles l'ANC fut autorisé à établir une présence discrète mais légale au Swaziland. Ceci impliquait l'octroi d'une reconnaissance diplomatique à la direction politique de l'ANC et, dans une large mesure, une décision de « fermer les yeux » sur l'activité des guérilleros utilisant le Swaziland comme voie de transit ou comme base arrière d'organisation et de repli pour leurs opérations à l'intérieur de l'Afrique du Sud.

En conséquence, à partir de 1978 environ, l'axe Mozambique-Swaziland est devenu une menace certaine pour la sécurité de l'Afrique du Sud. Pendant près de trois ans (1978-1981), armes et combattants se sont introduits en Afrique du Sud avec une relative aisance et, durant cette période, l'ANC a organisé quelques actions militaires spectaculaires. Ainsi, l'opération de sabotage extrêmement destructrice lancée contre l'usine SASOL de transformation de charbon en pétrole, dans l'Est du Transvaal ; la destruction d'un organe de transmission nucléaire à la centrale de Koeberg dans la province du Cap et, à Pretoria, l'attaque à la roquette contre les casernes militaires de la Voortrekkerhoogte, véritable centre du pouvoir étatique afrikaaner. Les dégâts s'élevèrent à plusieurs millions de rands, mais l'impact psychologique sur l'Afrique du Sud blanche et ses planificateurs militaires fut encore plus dramatique. Car ces attaques révélaient que l'ANC avait acquis une capacité à pénétrer et endommager certains objectifs sud-africains parmi les plus sensibles et les mieux protégés. On s'inquiétait, pour reprendre des propos tenus en 1979 par un officier militaire supérieur à un journaliste de mes amis, de ce que « la frontière orientale est aussi poreuse qu'une passoire ».

Le plan adopté pour renverser cette situation impliquait le rétablissement de la zone frontalière tampon qui existait avant 1974, en persuadant les gouvernements du Mozambique et du Swaziland de signer des accords de sécurité dont résulterait l'expulsion massive de l'ANC hors de leur territoire. Dans le cas du Mozambique, le moyen de parvenir à cette fin fut la formule, bien connue des Israéliens, consistant à mettre sur pied, puis à orchestrer les opérations militaires d'une armée dissidente, en l'occurrence la RNM (Résistance nationale du Mozambique). Dans le cas du Swaziland, l'offre d'un transfert de territoire fut laissée en suspens afin d'inciter Sobhuza à abandonner son attitude de semi-neutralité et de protection envers l'ANC. Par suite des concessions territoriales considérables que le roi swazi de l'époque avait faites aux Boers du Transvaal et à d'autres colons, le Swaziland avait perdu sa souveraineté sur une partie si importante de son territoire que les Swazi vivaient dans leur pays étaient moins nombreux que ceux qui vivaient à l'extérieur. La réunification du peuple swazi était l'un des grands rêves de Sobhuza et, en février 1982, la perspective de recouvrer une partie du territoire perdu et de ses habitants l'amena à conclure avec l'Afrique du Sud un pacte de sécurité, à l'époque tenu secret. Les principales dispositions de ce pacte étaient les suivantes :

« ... Article 1 : les parties contractantes s'engagent à combattre individuellement et collectivement le terrorisme, l'insurrection et la subversion et solliciteront les unes des

autres, lorsque cela sera possible, toute assistance et toutes actions paraissant nécessaires ou opportunes pour éliminer ces maux.

Article 2 : dans la conduite de leurs relations mutuelles, les parties contractantes respecteront, en outre, leur indépendance, souveraineté et intégrité territoriale respective et renonceront à tout recours illégal à la menace ou à l'usage de la force, ainsi qu'à tout autre acte allant à l'encontre des objectifs et des principes du bon voisinage.

Article 3 : les parties contractantes n'autoriseront pas l'installation ou le maintien sur leur territoire respectif de bases militaires étrangères ou d'unités militaires étrangères, hormis celles qui seraient nécessaires à l'exercice de leur droit d'auto-défense en cas d'attaque armée, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et seulement après avoir dûment informé l'autre partie... »

La signature d'un tel accord (en fait un échange de lettres) a immédiatement porté un coup dur à la présence de l'ANC au Swaziland. Stanley Mabizila, le représentant politique chevronné de l'ANC, fut expulsé ; quelques semaines plus tard, son adjoint, Petros Nzima, ainsi que sa femme, une figure importante du mouvement syndical en exil aligné sur l'ANC, étaient tués dans l'explosion d'une voiture piégée.

En août 1982, la mort de Sobhuza offrit à la sécurité sud-africaine de nouvelles occasions d'exploiter la vulnérabilité plus grande de la nouvelle équipe dirigeante, tout comme l'hostilité considérable de certains officiers supérieurs de la police vis-à-vis de l'ANC. En l'espace de quelques mois, les premières rafles et déportations soi-disant « volontaires » de prétendus membres de l'ANC eurent lieu.

Néanmoins, en dépit de ces actions, l'offensive est restée relativement limitée, durant la période allant de février 1982 à la signature de l'accord de Nkomati, en comparaison de ce qui s'est passé par la suite. Car l'accord de Nkomati a eu pour conséquence de légitimer la collaboration de l'État swazi avec le régime de l'apartheid. Après le spectacle, auquel assista l'ensemble de la communauté internationale, d'un chef d'État africain aussi respecté que Samora Machel « dînant avec le diable », l'État swazi s'est senti libre de faire ouvertement la guerre à l'ANC afin de débarrasser le Swaziland, selon l'expression du Premier ministre Blekjonpi Mbanon, du « fléau des criminels étrangers ». Quelques jours après Nkomati, le gouvernement swazi se vantait d'avoir été le premier à signer un pacte de sécurité avec l'Afrique du Sud.

On peut se demander si la victime la plus durement touchée par Nkomati n'a pas été l'ANC établi au Swaziland car, bien que

son expulsion du Mozambique ait représenté un revers majeur en termes d'organisation, elle s'opéra selon un processus contrôlé, certes pénible, mais n'entraînant aucune perte en vies humaines. Ce ne fut pas le cas au Swaziland où la répression fut menée avec brutalité et dans une atmosphère de chasse aux sorcières de type nazi. Pour celui qui était dans le pays à ce moment-là, il était difficile de croire que l'on était dans une nation africaine indépendante — la situation était plutôt comparable à celle de Bloemfontein ou de Pretoria, voire de Soweto assiégé par la police. Bien qu'avec une intensité moindre, l'assaut se poursuit toujours et, depuis la signature de Nkomati il y a quinze mois, a produit les résultats suivants :

a) Déportation vers la Zambie ou la Tanzanie de plus de 250 membres présumés de l'ANC, parmi lesquels des femmes et des enfants. Nombre de ces déportés furent d'abord détenus durant de longues périodes et, selon leurs dires, agressés en permanence, si sérieusement pour certains d'entre eux qu'ils durent être hospitalisés. Certains racontent également qu'ils furent, à certains moments, recouverts d'une cagoule et conduits dans des endroits isolés afin d'être interrogés par des « non-Swazi ». On comprend ce que cela veut dire.

b) Mort de cinq personnes environ dont une, au moins, tuée de sang froid alors qu'elle était en train de se rendre ; il s'agit d'un jeune réfugié sud-africain, Jabu Ngcobo. En décembre 1984, le directeur-adjoint des services secrets du Swaziland, Petros Shiba, fut tué par balle devant le quartier général de la police. Quelques heures plus tard, le ministre de la Police accusait l'ANC de l'avoir assassiné. Dans les jours qui suivirent, la police encercla la maison dans laquelle vivait Ngcobo et l'abattit alors qu'il en sortait désarmé, les bras en l'air. Sans qu'aucune preuve ne vienne confirmer sa déclaration, le ministre présenta Ngcobo comme l'assassin de Petros Shiba. Le soupçon largement répandu selon lequel Ngcobo fut « sacrifié », afin de couvrir la mort de Shiba qui était la conséquence d'un règlement de comptes interne à la classe politique swazi, paraît plus plausible. Ajoutons un dernier point concernant ces assassinats : ils constituent le premier et, jusqu'à présent, le seul exemple d'assassinats de combattants de l'ANC par les forces de sécurité d'un gouvernement africain indépendant.

c) Remise délibérée à l'Afrique du Sud d'au moins cinq membres de l'ANC. Quatre d'entre eux furent soi-disant kidnappés dans un poste de police situé près de la frontière sud-africaine, où ils avaient été transférés ce jour-là. Il est claire-

ment établi qu'au moins un officier supérieur de la police swazi a collaboré à cette opération au cours de laquelle des « agents » masqués ont lancé un raid sur le poste alors qu'il était pratiquement sans protection — ceux qui y étaient affectés avaient été envoyés à l'extérieur pour conduire une opération contre un repaire supposé de l'ANC, à quelque distance de là. La cinquième victime fut un réfugié sud-africain, ancien dirigeant étudiant connu de l'université du Swaziland à une époque où l'opinion estudiantine s'était clairement manifestée en faveur de l'ANC. Il fut déporté en Afrique du Sud, en violation évidente de la loi swazi. Son appel contre la déportation devait être examiné par les tribunaux lorsqu'il fut remis au poste-frontière sud-africain par la police swazi et placé en détention.

d) Mise au pas de l'université du Swaziland, impliquant une réduction de son autonomie et son contrôle par le gouvernement. Ici, il ne s'est pas seulement agi d'attaquer un bastion du soutien de l'ANC, mais aussi un centre d'opposition à la politique du gouvernement swazi. Une commission d'enquête sur l'agitation estudiantine devait évoquer « un intérêt malsain pour la philosophie, les buts et les objectifs de l'ANC » et fut suivie de l'expulsion de 21 étudiants parmi lesquels tous les dirigeants élus, de l'éviction d'un universitaire swazi et de la déportation d'un exilé sud-africain qui enseignait la science politique.

La chasse à l'ANC se poursuit. Récemment, la presse swazi a publié les photos de 23 prétendus guérilleros qui seraient encore au Swaziland. A la fin de 1984, arriva au Swaziland une mission commerciale sud-africaine qui comptait parmi son personnel au moins douze officiers des services secrets sud-africains. On peut imaginer qu'ils ont pour mission de poursuivre les opérations de nettoyage visant l'ANC.

Depuis la mort de Sobhuza, la vie politique swazi a évolué dans le sens d'un alignement étroit sur l'Afrique du Sud et le Swaziland est devenu un allié fiable du régime de l'apartheid. L'ironie veut que le transfert de terres qui avait été promis au Swaziland en contrepartie de sa coopération ne soit jamais intervenu. L'accord a été mis sous le boisseau par Pretoria au milieu de l'année 1984. Mais le gouvernement swazi avait déjà fait ce que l'on attendait de lui. Comme me le disait un étudiant de manière crue mais expressive, « nous avons fait le travail des Boers et, en récompense de nos efforts, avons reçu un bras d'honneur typiquement boer ».

(Traduit de l'anglais par Daniel C. Bach)